

MALLETTE DU DIRIGEANT

Nom Prénom : M Mme

Entreprise :

Adresse :

Tel :

Mail :

Siret :

Villes (cochez la ville) :

- Arles Béziers Clermont l'Hérault Montpellier
 Nîmes Sète Uzès

Programmes (numérotez 1, 2 ou 3 formations de votre choix) :

- Réseaux Sociaux Socle commun de compétences Fondamentaux et base du droit du travail
 Bien gérer sa trésorerie Fondamentaux et base du Concevoir votre infolettre (newsletter)
 Open Source Mise en place des tableaux La relation client, agir sur la qualité et la satisfaction
 Lire et analyser son bilan Site Internet et E-Commerce Référencement Internet & E-Réputation (2 jours)

Dates (indiquez la date en fonction du choix de la formation) :

1	/	/	ou	/	/
2	/	/	ou	/	/
3	/	/	ou	/	/

Clause de Dédit Forfaitaire : (En cas de défaillance, toute absence qui ne sera pas signalée dans les 10 jours qui précède la date de formation, l'entreprise devra s'acquitter des frais de dossiers, d'enregistrement et de restauration fixé à un montant de 95€ HT)

J'accepte les **termes et conditions** du service

Signature Client :
(Bon pour accord)



MALLETTE DU DIRIGEANT

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

• AVANT DE VOUS INSCRIRE

- Vous pouvez demander des précisions sur toutes les formations en téléphonant au 06.69.10.70.76 ou par courriel à l'adresse suivante lescompagnonsdusavoir@yahoo.fr

• POUR VOUS INSCRIRE, RETOURNEZ

- Par courrier LCDS 48 rue Claude Balbastre 34070 Montpellier
- Par courriel : lescompagnonsdusavoir@yahoo.fr
- Ou prenez rendez-vous avec notre représentant 06.69.10.70.76

• IMPORTANT : BIEN INDIQUER

- Le titre du stage.
- La date de la session.
- Le nom et le prénom du participant.
- Le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter pour le suivi administratif de l'inscription.

• POUR LE RÈGLEMENT

- Il n'y aura aucun paiement de votre part pour la prestation, seuls des frais vous seront demandés en cas d'absence.

• EN CAS D'ANNULATION

- Clause de Dédit Forfaitaire :(En cas de défaillance, toute absence qui ne sera pas signalée dans les 10 jours qui précède la date de formation, l'entreprise devra s'acquitter des frais de dossiers, d'enregistrement et de restauration fixé à un montant de 95€ HT)

• EN CAS DE CHANGEMENT DE DATE

- Étant précisé que la réglementation en vigueur ne permet l'imputation des frais de formation sur les fonds affectés à la participation des employeurs au financement de la formation continue qu'au prorata de présence effective au stage, **l'entreprise s'engage à régler** à la Direction Emploi formation de la CCI, la totalité des frais de formation restant dus.

• IMPERATIF

- Le chef d'entreprise doit être à jour de ses cotisations concernant m'année précédente. (RSI)

• A TAMPONER ET SIGNER PAR LE STAGIAIRE

La CONVENTION – la SUBROGATION – le DEVIS – la DEMANDE DE PRISE EN CHARGE – l'ÉVALUATION – L'ATTESTATION DE STAGE - ATTESTATION DE PRESENCE